

Demande de subvention d'investissement
dans le domaine des équipements et aménagements publics

Liste des pièces requises lors du dépôt de la demande sur la plateforme subventions.aude.fr

<u>Pièces principales</u>
Délibération de l'assemblée
Pour les associations ou maîtres d'ouvrage privés : statuts signés, extrait du JO ou extrait Kbis, numéro SIREN, RIB
Notice explicative type à télécharger sur « subventions.aude.fr »
Plan permettant de situer l'opération sur le territoire et sur la parcelle
Plan des aménagements précisant pour les constructions publiques la surface de plancher
Certificat d'urbanisme positif si le projet le nécessite
Estimation détaillée du coût des travaux
Calendrier prévu de réalisation des travaux (notamment dates de démarrage et d'achèvement)
Plan de financement prévisionnel de l'opération
Attestation de propriété
Attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
En cas d'abattage d'arbre prévu : - pour raisons sanitaires : joindre le procès-verbal d'expertise - pour toute autre raison : produire une note spécifique détaillée avec plan
<u>Pièces complémentaires</u>
VOIRIE Communale (VOIR)
Plan de masse indiquant précisément la longueur de la voirie concernée par les travaux
Pour les communes, attestation que cette compétence n'a pas été déléguée au Syndicat ou à la Communauté de Communes
Attestation que la ou les voiries concernées desservent des habitations ou des équipements publics
VOIRIE Traverses d'agglomération (VOIR / TRAV)
Pièces voirie communale ci-dessus
Profils types par zone d'aménagement sur quelques points particuliers
Pour les aménagements affectant la structure de la chaussée (décaissement, réfection de la couche de roulement...) produire un plan topographique et les profils en travers nécessaires à la bonne compréhension du projet
Profil en long (20m en amont / 20m en aval) si le projet comporte la mise en place d'aménagements sur la chaussée (coussins berlinois, plateaux traversants...)
VOIRIE Intempéries (VOIR / INON)
Pièces voirie communale ci-dessus
Notice explicative décrivant de façon très précise la nature et l'étendue des dégâts avec, à l'appui, des photos et, le cas échéant, le rapport d'expertise.
MOBILITES DOUCES
Une note technique permettant de justifier le projet au regard des besoins en déplacements doux pour la commune ou le groupement de communes avec les itinéraires déjà existants et/ou en projet, les principes d'aménagements choisis par le porteur du projet (expliciter les choix au regard de la législation existante, de l'environnement concerné, des techniques envisagées etc...).
Le schéma de signalisation directionnelle et de police envisagé ainsi qu'un plan de situation de la mise en œuvre de cette signalisation.
Les autorisations de passages et/ou d'usage sur les propriétés relevant du domaine privé ou public de la collectivité concernée.